



## Radio France veut faire annuler l'élection d'un élu CGT au CE Nord-Picardie-Champagne

Pour la première fois à Radio France et dans l'audiovisuel public, une Direction traîne en justice un syndicat et un élu du personnel pour contestation de candidature aux élections. La Direction estime frauduleuse cette candidature d'un salarié d'Amiens, sous le prétexte qu'il était convoqué par la DRH pour un « entretien préalable à une sanction » !

### La Direction montre son vrai visage :

- Elle attaque en justice l'organisation syndicale majoritaire qui défend sans compromission l'intérêt collectif et individuel des salariés de l'entreprise.
- Elle essaye d'intimider un salarié d'une station où à l'initiative du CHSCT une expertise sur la souffrance au travail a donné lieu à un rapport accablant effectué par un cabinet homologué, expertise suivie d'une enquête administrative de l'Inspecteur du Travail.

Une nouvelle fois, Radio France montre ouvertement sa volonté d'affaiblir les instances du personnel en général, et de s'attaquer à la CGT en particulier. **Mais au-delà de la CGT, c'est bien le droit individuel qui est bafoué !** Cette convocation est un avant-goût de la manière dont Radio France et son président comptent gérer l'avenir de l'entreprise et les rapports avec les organisations syndicales qui s'opposeront à eux.

**Que la Direction ne se fasse pas d'illusion, ni les salariés ni la CGT ne se laisseront terroriser !**

**Dans la vie, pour perdre ses droits civiques, il faut avoir été condamné pour un crime ou un délit grave. À Radio France, pour perdre le droit de représenter les salariés, il suffit de déplaire à la Direction...**

Paris, le 06 juin 2006

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail [contact@cgt-radiofrance.org](mailto:contact@cgt-radiofrance.org)

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>